

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant des mesures temporaires de circulation et de stationnement

N° 2026-A434

Le Maire de la Commune de Mouilleron Le Captif,

VU l'article 25 (5^{ème} alinéa) de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, des Départements et des Régions ;

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967 modifié, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie – « signalisation temporaire »), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande de l'entreprise **BOUYGUES ES**, située 58 rue Pierre Allut 85016 La Roche sur Yon, en date du 09 septembre 2026 ;

CONSIDERANT qu'en raison des travaux de dépose des poteaux électriques, situés au « Passage de la Croix et rue de l'Hersey », dans le cadre de l'aménagement du Passage de la Croix, sur la commune de Mouilleron Le Captif ; il y a lieu de réaménager momentanément la circulation et le stationnement sur cette voie ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : A compter du 21 septembre et jusqu'au 13 octobre 2026 pendant l'exécution des travaux, au « Passage de la Croix et rue de l'Hersey » la circulation générale routière et le stationnement seront réglementés au droit des travaux situés sur la commune de Mouilleron le Captif.

ARTICLE 2 : Les travaux seront signalés par un panneau AK5 (Panneau Travaux).

ARTICLE 3 : Pour permettre le déroulement des travaux « Rue de l'Hersey », la circulation sera réduite à une voie, signalée par des panneaux AK3 (Danger temporaire - Rétrécissement de chaussée) et régulée par un alternat avec panneaux B15/C18 (circulation alternée)

Les dépassements seront interdits et matérialisés par un panneau B3 (Interdiction de dépasser et la vitesse sera limitée à 30 km/h par un panneau B14 (Limitation temporaire de vitesse)

ARTICLE 4 : Pendant l'exécution des travaux, la circulation générale routière sera interdite au Passage de la Croix à partir du carrefour Rue de l'Hersey/Passage de la Croix

L'accès des riverains et des services de secours devra être possible pendant la durée des travaux.

Une déviation sera mise en place par l'entreprise **BOUYGUES ES** :

- ① Depuis le carrefour Passage de la Croix / rue de l'Hersey → rue de l'Hersey → rue de la Gillonnière → rue de la Jolivière
- ② Rue Jolivière → Rue de la Gillonnière → rue de l'Hersey.

ARTICLE 5 : En raison des prescriptions qui précèdent, l'entreprise **BOUYGUES ES** sera chargée de mettre en place au droit du chantier les signalisations adéquates et d'en assurer la bonne tenue pendant toute la durée de travaux.

ARTICLE 6 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise **BOUYGUES ES**.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurés par les soins de l'entreprise **BOUYGUES ES**.

ARTICLE 7 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Mouilleron le Captif.

ARTICLE 9: Le Maire de la commune de Mouilleron le Captif et le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Vendée, Monsieur le Chef de la Police Municipale de Mouilleron Le Captif, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée :

- au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Roche-sur-Yon,

Fait à Mouilleron Le Captif,
Le 14 septembre 2026

Pour le Maire et par délégation



Pascal Thibault
Mouilleron le Captif - 3eme
Adjoint
17 sept. 2026

Plan de situation



